



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU



LES RETOURS TECHNIQUES ASSAINISSEMENT



- SDEA -

Mise en conformité de rejets d'eaux usées assimilées domestiques

Cas d'un fabricant de meubles sur le territoire du SDEA

Financé par :



Document rédigé par : Muriel TAUVERON (ASCOMADE)

Relecture par : Yves BURTSHELL (SDEA)

Novembre 2022



17 avenue Siffert - 25000 BESANÇON
Tél 03 81 83 58 23 - ascomade@ascomade.org

Suivez
l'ASCOMADE  

SOMMAIRE :

- 1. Démarche engagée au SDEA 3**
- 2. Diagnostic de la conformité des rejets d'eaux usées 3**

NB Avertissement

Les informations et propos retranscrits dans ce document n'engagent aucunement l'ASCOMADE.
Tous n'ont pu être vérifiés, consolidés ou certifiés.
Ils sont à lire avec prudence et recul, c'est un document de travail, non un document officiel.

RESSOURCES

► Pour plus d'informations sur la mise en œuvre d'une opération collective (réalisation de l'état des lieux, priorisation des entreprises, partenariats et subventions possibles, suivi des mises en conformité...etc), retrouvez le retour technique de l'opération collective de la Communauté de communes Terres Toulousaises :

- [Partie 1 : Étude préalable](#)
- [Partie 2 : Phase terrain et bilan de l'opération](#)

► Exemple d'une mise en conformité de rejets d'eaux usées non domestiques :
[Cas d'une concession automobile sur Ardenne Métropole](#)
[Cas d'un restaurant sur le territoire SDEA](#)

► Pour en savoir plus sur les substances dangereuses en industrie, artisanat et dans les collectivités, [consultez le portail de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse](#).

CONTACTS

Yves BURTSCHHELL - SDEA yves.burtschell@sdea.fr
Muriel BOS - SDEA muriel.bos@sdea.fr

ÉTAPES-CLÉS

- 26/06/2019 : envoi d'un courrier d'information sur l'opération collective à l'entreprise
- 23/08/2019 : visite du SDEA après rendez-vous pris avec l'animateur HQSE de l'entreprise
- 22/06/2021 : notification de la décision d'aides de l'AERM
- Fin des travaux en octobre 2021

1. Démarche engagée au SDEA

Le Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) est un syndicat regroupant 737 communes, qui intervient sur 3 départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) au bénéfice de plus d'un million d'habitants.

Il mène depuis 1982 une véritable politique sur la gestion des raccordements non domestiques aux réseaux de collecte des eaux usées, afin de réduire l'impact des rejets sur le milieu naturel. Cette mission est assurée par la cellule « rejets industriels », qui compte 3 personnes à temps plein pour l'ensemble du périmètre SDEA, et a pour objectifs de :

- Maîtriser/optimiser l'interface « rejets industriels - épuration - milieu naturel » ;
- Responsabiliser les industries comme partie prenante d'une épuration performante à meilleur coût ;
- Décliner le principe de pollueur-payeur ;
- Développer une démarche partenariale au long cours.

L'activité porte à la fois sur le contrôle et le suivi des rejets industriels, la gestion curative des pollutions, mais aussi sur l'organisation de campagnes de recherche des rejets non domestiques et de vérifications de conformité.

La première phase d'une opération collective (financée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse), menée sur le périmètre de la station d'épuration de Sélestat (Alsace centrale), a permis d'enquêter 186 entreprises, dont 16 ont reçu des aides pour leur mise en conformité.

C'est dans ce contexte qu'un fabricant de meubles de cuisine (entreprise de 659 salariés) a été contrôlé en 2019 et accompagné pour sa mise en conformité.

2. Diagnostic de la conformité des rejets d'eaux usées

Pour ce diagnostic, le SDEA a vérifié plusieurs éléments conformément à son règlement de service d'assainissement : la gestion des produits dangereux (stockage) et des déchets (filiales) ; la présence de prétraitements (eaux pluviales et restaurant d'entreprise) ; le dispositif de sécurité en cas d'incendie.

Suite à l'enquête réalisée le 23 août 2019, le rapport a conclu à une sécurité insuffisante en cas d'incendie (protection des réseaux). Le jour de la visite l'entreprise n'a pas fourni ses BSD (gérés par un autre site). Ils ont été envoyés par la suite.

L'entreprise a fait son choix technique elle-même pour la pose et le matériel et a opté pour la pose de 2 vannes de coupure motorisées sur les 2 sorties d'eaux pluviales du site. Il existait un plan de prévention avec le SDIS pour l'incendie et la collectivité a considéré que la mise en place de cette vanne permettait de renforcer la réactivité et la sécurité en cas d'incendie.

Les travaux de mise en conformité (3 mois) ont été effectués entre août (travaux de voirie) et octobre 2021 (pose des vannes).

TRAVAUX RÉALISÉS

- ▶ Pour une vanne :
 - ▶ Pose d'une vanne et reprise de la voirie – 6 950 € HT
 - ▶ Fourniture et mis en place du cerveau moteur – 3 200 € HT
- ▶ Montant total des travaux 20 150 € HT dont 8 060 € d'aides Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Vannes de coupures motorisées

Travaux de voirie